LA TENUE

Année scolaire 2021-2022

Nous attendons de nos élèves une tenue adaptée à la vie scolaire, simple, sobre et décente. Nous vous recommandons d'être vigilant sur l'inflation des marques et tenues à la mode, coûteuses ou provocantes.

Au collège

Cette exigence se traduit par une tenue de rigueur :

- jupe ou pantalon, bleu marine (les pantalons en toile jean sont interdits)
- chemisier ou chemise ou polo à col et à manches, blanc uni, non transparent
- pull-over (logo de septembre 2017) uniforme pour tous. Les pulls avec l'ancien logo sont interdits. Deux choix en laine ou en coton, fourni par le magasin *ACANTHE* et seul modèle autorisé : 65 rue de la Tour, 75116 Paris. 01 45 03 35 80
- chaussure de ville de couleur bleu foncé ou noire : ni chaussure de sport, ni baskets ou assimilés, ni sandales, nu-pieds, talons ou compensées pour des raisons de sécurité.
- chemise rentrée dans le pantalon ou la jupe et ceinture.
- le manteau doit être de couleur bleu ou noire

Tenue de sport :

- tee shirt blanc avec logo fourni par *La Tour* en début d'année au prix de 10 €
- Survêtement ou short bleu marine ou noir.
- chaussures adaptées au sport.

La tenue de sport doit être dans un sac et lavée après chaque usage.

Tous ces vêtements doivent être marqués au nom de l'élève.

Au lycée

Sans tenue de rigueur imposée, nous resterons vigilants et renverrons se changer les élèves qui auraient une tenue décalée. Cela est valable y compris lors des DST. **Les tenues de sport sont réservées au cours d'EPS.**

Au collège et lycée

Une blouse de laboratoire en coton sera proposée chez ACANTHE, et devra être marquée au nom de l'élève.